



Lettre DEPHY maraîchage

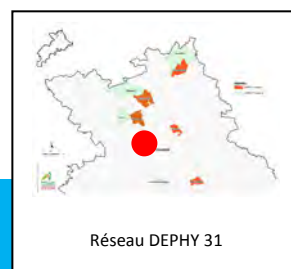
N°7 - Juillet 2018

Intérêt des filets pour produire du céleri branche ?

Comme cela a été fait pour le navet, des essais de filet ont été conduits pour protéger les cultures de céleri branche des attaques de mouches (mouche du céleri essentiellement). Cette fiche présente les impacts de cette technique sur :

- l'IFT* ;
- la pénibilité ;
- les coûts de production et la marge dégagée.

* IFT = Indice de Fréquence de Traitement, il est exprimé en nombre de doses homologuées par hectare, appliquées pendant une campagne culturale.
IFT chimique = IFT hors produits de la liste de biocontrôle



Réseau DEPHY 31

Raisonner l'usage du filet

Pourquoi un filet ?

La mouche du céleri est le ravageur qui cause le plus de dégâts sur céleri branche. Un seul insecticide est homologué pour cet usage à raison de deux applications maximum. Mais, dans certaines situations, cette protection ne suffit pas à enrayer les dégâts. Le filet est donc apparu comme une solution possible. La mouche du céleri mesurant 5-6 mm, il n'est pas nécessaire de recourir à un filet de très petite maille.

Produire sans filet ?

D'une année à l'autre, voire d'une saison à l'autre (printemps / automne), la pression de la mouche du céleri est très variable. En 2017, elle a été quasi inexistante alors qu'elle était très forte à l'automne 2016.

D'autre part, suivant le niveau des dégâts, alors qu'un navet même peu verveux est difficilement commercialisable, il est encore possible de parer un pied de céleri pour éliminer quelques feuilles touchées.

Donc, contrairement au navet, le recours au filet n'est pas automatique et doit être raisonné.

La difficulté est, d'une part, d'anticiper l'attaque et, d'autre part, de traduire en niveau de pression (dégâts potentiels), les quantités de mouches observées dans le piégeage.

En outre, sous filet, une partie de la parcelle n'est pas plantée (cf. longueur limitée des filets) ce qui impacte le rendement.

Impact sur l'IFT chimique

L'autre principal bio-agresseur du céleri branche est la septoriose. Or le filet augmente légèrement la température mais surtout l'hygrométrie.

De fait, en conditions humides, il va falloir être plus vigilant et accroître la protection fongique.

Une attaque de septoriose étant plus préjudiciable qu'une attaque de mouches.

IFT chimique	Filet	Sans filet
Herbicide	1	1
Insecticide	0	2
Fongicide	3	2
Total	4	5

Impact sur la pénibilité

Pour limiter la pénibilité liée à la manipulation des filets, il est conseillé :

- de mécaniser au maximum la pose et la dépose ;
- d'utiliser de grandes largeurs (dans la limite de la rampe de traitement) ;
- de contrôler les adventices en amont de la pose pour ne retirer le filet qu'à la récolte.

Impact sur les coûts de production et la marge

(céleri branche planté à 67.300 pieds / ha)

Les dégâts causés par la mouche du céleri peuvent varier de zéro à plusieurs feuilles / pied sur 100% des pieds dans le cas d'une forte attaque.

Appro (€/ha)	Filet	Sans filet (Forte attaque)
Engrais	736	720
Semences	3.937	4.375
Fongicide	155	102
Insecticide		40
Herbicides	25	27
Filet (4 saisons)	1.250	
Irrigation	336	336
TOTAL	6.439	5.600

Filet Bioclimat de Filpack 250 ml, coût moyen = 5.000 €/ha pour 4 saisons
Sous filet : 1 fongicide supplémentaire ; 10% de la surface non plantée mais fertilisation en plein sur toute la surface.

Hors filet : 2 insecticides en traitement des parties aériennes.

Sous filet :

- la fertilisation en cours de culture (nécessaire pour le céleri) doit se faire en fertirrigation (par aspersion) ;
- on peut prendre le risque de planter les bouts de planche que le filet ne peut pas recouvrir (ce choix n'a pas été fait dans l'exemple ici) ;
- on désherbe les bordures pour alléger la tâche du retrait du filet qui reste toujours la plus pénible ;
- le poids d'un pied de céleri a tendance à être légèrement plus important.

Hors filet :

- dans le cas d'une forte attaque, le temps de récolte / parage est augmenté, on l'a estimé à 30% ici.

(€/ha)	Filet	Sans filet (Forte attaque)
Emballage	7.561	7.934
Méca./Irrigation	2.402	2.440
Main d'œuvre (€/ha)		
Prép. Sol	119	119
Plantation	277	312
Fumure	40	27
Irrigation	358	358
Protection culture	80	99
Manip. Filet	1.040	
Récolte / Condition.	3.988	5.978
TOTAL	5.901	6.893

Charges de mécanisation : Coût des façons culturales 2016, APCA.

Coûts de main d'œuvre : Convention collective 31 (mo qualifiée = 13,25 €/h et mo non qualifiée = 11,55 €/h)

	Filet	Sans filet (Forte attaque)
Prix vente (€/kg)	0,80	0,80
Rendement (kg/ha)	51.787	54.345
C. Affaires (€/ha)	41.430	43.476
Marge brute (€/ha)	19.127	20.609

- Poids moyen d'un pied de céleri paré = 900 g sous filet contre 850 g hors filet

- Sous filet : 10% de la surface non plantée (cf. impact sur le rendement / ha)

- De la marge, il faut encore déduire le temps de commercialisation et les charges de structure non comptabilisées.

La technique trouve sa limite dans la longueur des filets qui peuvent laisser des bouts de planche non plantés. Pour être rentable, il faut parvenir à couvrir toute la parcelle. On voit ici qu'avec 10% de surface perdue, le chiffre d'affaires et la marge ne sont pas en faveur de la culture sous filet.

Toutefois, si les pertes liées au virus CMV transmis par les pucerons continuent à croître, le recours à un filet à maille plus petite pourrait présenter un intérêt.



Cette lettre est rédigée avec le concours financier de :



« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence française pour la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto. »

ENGAGEMENT DE SERVICE
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-GARONNE
Lettre rédigée par l'Ingénieur Réseau de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, Valérie GINOUX : 06 88 87 49 78 valerie.ginoux@haute-garonne.chambagri.fr

32 rue de Lisieux - CS 90105 - 31026 Toulouse Cedex 3
www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

«La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»

«Ces préconisations ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application desdits produits prescrits. Il lui appartient de mettre en oeuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 7 mai 2017.»